Bundesversammlung
Assemblée fédérale
Assemblea federale
Assamblea federala

11.213 b Procureur général de la Confédération. Election pour la période de fonction 2012-2015

Rapport de la Commission judiciaire du 24 août 2011

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire prépare l'élection du procureur général de la Confédération et des procureurs généraux suppléants de la Confédération et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

Proposition de la commission

La Commission judiciaire propose, à l'unanimité, à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire M. **Michael Lauber** au poste de procureur général de la Confédération pour la période administrative 2012 à 2015.

Pour la commission :
Le président Reto Wehrli

1. Situation initiale
2. Travaux de la commission
3. Considérations de la commission
4. Curriculum vitae

1. Situation initiale

A la session d'été 2011, l'Assemblée fédérale a décidé de ne pas réélire le procureur général de la Confédération Erwin Beyeler pour la période administrative 2012 à 2015. Conformément à l'art. 40a, al. 2, de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire (CJ) a donc mis ce poste au concours dans la version électronique du Bulletin des postes vacants de la Confédération, sur le site Internet du Parlement et dans la NZZ , Le Temps et le Corriere del Ticino . Elle a simultanément informé les groupes parlementaires de sa démarche. Au total, seize personnes ont fait acte de candidature auprès de la commission.

2. Travaux de la commission

Comme à son habitude, la CJ a chargé sa sous-commission de procéder à la présélection

des candidats. Le 17 août 2011, cette dernière a décidé de convoquer sept personnes à une audition devant la commission. Le 24 août 2011, la CJ a auditionné chacune de ces personnes pendant 40 minutes. A l'issue de ces auditions, elle a décidé qu'elle n'auditionnerait pas d'autres candidats et qu'elle ne procéderait pas non plus à une deuxième série d'entretiens. La commission a par ailleurs renoncé à demander des évaluations externes (assessments). Enfin, elle a décidé, à une nette majorité, de ne pas soumettre plusieurs candidatures aux groupes parlementaires, mais de proposer directement à l'Assemblée fédérale un seul candidat en la personne de M. Michael Lauber, qu'elle soutient à l'unanimité.

3. Considérations de la commission

Monsieur Lauber dispose de compétences stratégiques et d'une grande expérience en matière de direction, deux conditions que la commission juge indispensables pour occuper le poste de procureur général. Outre son expérience en matière de développement et de restructuration d'organes administratifs, M. Lauber possède également une excellente aptitude à communiquer.
Le réseau dont dispose Michael Lauber à l'échelon international, son expérience dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que ses connaissances du marché financier ont été déterminants dans le choix de la commission. Bien que M. Lauber n'ait encore jamais occupé de poste au sein d'un ministère public, sa fonction de juge d'instruction lui a permis d'acquérir une expérience en matière de poursuite pénale et de bonnes connaissances du fonctionnement de la police.
Si M. Lauber dispose de toutes les qualités requises pour accéder au poste de procureur général de la Confédération, la sérénité affichée lors de son audition a achevé de convaincre la commission. Le fait que M. Lauber soit un candidat extérieur au Ministère public de la Confédération, et qu'il n'ait par conséquent pas à porter le fardeau de l'histoire quelque peu mouvementée de cette institution, est considéré comme un atout par une grande partie de la commission.

L'appartenance politique n'a joué aucun rôle dans la décision de la commission : d'une part, aucune clé de répartition n'a été établie pour le Ministère public de la Confédération et, d'autre part, M. Lauber n'est membre d'aucun parti.

4. Curriculum vitae

Michael Christoph Lauber, né en 1965, originaire de Winterthour et Lucerne, domicilié à Zurich.

Formation
1992
Brevet d'avocat du canton de Berne

Activités professionnelles
Depuis 2010
Président du Conseil de surveillance, Autorité de surveillance des marchés financiers (FMA), Liechtenstein
2004 - 2010
Directeur de l'Union bancaire du Liechtenstein
2001 - 2004
Chef du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (Financial Intelligence Unit, FIU), Liechtenstein
2000 - 2001
Avocat à Zurich, directeur de l'OAR PolyReg
1995 - 2000
Chef de l'Office central de lutte contre le crime organisé, Office fédéral de la police

1993 - 1995
Chef de la brigade spéciale de la police criminelle du canton de Berne
1992 - 1993
Juge d'instruction du canton de Berne

Autres activités
Evaluateur de la mise en oeuvre des normes de lutte contre le blanchiment d'argent par la Russie, Chypres, Oman, le Luxembourg et Monaco
Expert en matière de criminalité économique, crime organisé et blanchiment d'argent dans le cadre de différents projets menés par le FMI et la Banque mondiale en Asie centrale
Intervenant dans le cadre de conférences et de forums sur le blanchiment d'argent mis sur pied notamment par des organismes nationaux et internationaux
Chargé de cours à l'Université du Liechtenstein